

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195**22 mai 2013****SOMMAIRE**

"2ID S.A. (investissement International & Développement)"	57314	Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s.	57350
Akston Capital S.A.	57326	Network Programming Solutions S.à r.l.	57317
Brendale S.à r.l.	57340	N&W Holdings S.à r.l.	57317
David Gemmel Pga Professionel S.à r.l. ..	57326	ParisInvest III S.A.	57319
DSAT Cinema S.A.	57321	ParisInvest I S.A.	57318
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	57320	Plan Isabella S.A.	57360
Effe Four S.A.	57349	Portlon S.à r.l.	57319
Faita S.A.	57315	Presta-Services S.A.	57317
General Electric International Japan Investments I S.à r.l.	57360	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ...	57317
Gesfo S.A.	57316	Q8 Cristal Pommerlach SA	57317
GUNCO S.à r.l.	57328	Service Photo Luxembourg S.A.	57320
JM Peinture S.à r.l.	57316	Sopalit S.A.	57319
J.M. Rénovation S.à r.l.	57315	Sopor S.A.	57320
Joint Management International SA	57326	Sydney International Properties S.A.	57321
KTS S.à r.l.	57331	Syrius S.à r.l.	57320
LBO Trust S.A.	57334	The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l.	57321
Marchi Giovanni S.A.	57318	Weatherlight S.A.	57315
M&A Trading and Investment Turkey S.à r.l.	57354	Weila Immobilien S.A.	57316
Mavie S.à r.l.	57314	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	57314
MC Investments S.à r.l. - S.P.F.	57316	Yoli S.à r.l.	57314
Montauk Investments S.A.	57318		

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013040812/14.

(130049747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Yoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 169.600.

Les statuts coordonnés au 12/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/03/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013040820/12.

(130049743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

"2ID S.A. (investissement International & Développement)", Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013040356/12.

(130049378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Mavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 137.042.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pontpierre, le 27 mars 2013

Changement d'adresse

L'adresse actuelle de:

- Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins est au 89, Boulevard J-F Kennedy, L-4930 Bascharage
- Monsieur Luis Alcino Fontes Gonçalves est au 153, rue de Luxembourg L-4222 Esch-sur-Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013044548/16.

(130053981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Weatherlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mars 2013

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'Administrateur unique pour une durée de six années, à savoir:

- Monsieur Sven Lemmes, conseiller immobilier, demeurant à RO-011676 Bucharest, Str. Bitolia 47-2nd floor, né le 07 juillet 1971 à Aachen (Allemagne).

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société VGD Experts-Comptables Sarl, en tant que Commissaire, ayant son siège au 6, Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B53.981, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044732/16.

(130054563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 71.160.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 21 décembre 2012**Résolutions:*

- Le Conseil d'Administration prend acte de et accepte la démission présentée par Madame Hélène Mercier de sa fonction d'Administrateur de catégorie «B» de la Société.

- Le Conseil d'Administration décide de coopter comme nouvel administrateur de catégorie «B», et ce avec effet immédiat, Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg. Son mandat aura la même échéance que celle de son prédécesseur l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31/12/2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAITA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013044392/19.

(130054375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pontpierre, le 27 mars 2013

Répartition des parts après cession

Le capital de la société est de 12.400,00 EURO divisé en 500 parts sociales de 24,80 EURO chacune, intégralement libérées en espèces. La propriété des parts se répartit comme suit:

500 parts sociales Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins

500 parts sociales en tout

Changement d'adresse

L'adresse actuelle de Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins est au 89, Boulevard J-F Kennedy, L-4930 Bascharage

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013044497/19.

(130053979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 26/03/2013

1) L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Mme Christiane PRETTI demeurant 33 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

2) L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat d'administrateur de Mme Johana BODART dont l'adresse professionnelle est 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

3) L'assemblée décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat d'administrateur de M. Patrick GOEBEL demeurant 33 rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour GESFO SA

Référence de publication: 2013044430/17.

(130054382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

JM Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.849.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pontpierre, le 27 mars 2013

Changement d'adresse

L'adresse actuelle de Monsieur Joao Manuel Fernandes Martins est au 89, Boulevard J-F Kennedy, L-4930 Bascharage

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013044502/14.

(130053980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Weila Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 56.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045343/10.

(130054818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

MC Investments S.à r.l. - S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.750.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 05 avril 2012 sous la référence L130054449

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013045135/13.

(130054668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

—
Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 18 mars 2013:

- Georges Scheuer, avec adresse à 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé gérant de classe A avec effet au 14 mars 2013 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013045156/13.

(130055247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Network Programming Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3614 Kayl, 17, rue Brucherberg.

R.C.S. Luxembourg B 158.769.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045160/10.

(130055041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Presta-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 49.961.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045222/10.

(130055037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045224/11.

(130055246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Q8 Cristal Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.302.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Q8 CRISTAL POMMERLACH SA

Référence de publication: 2013045226/10.

(130055358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

ParisInvest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.491.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 2 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.
- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur
- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest I S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045170/21.

(130055191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Marchi Giovanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.635.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

MARCHI GIOVANNI S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013045128/17.

(130055166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Montauk Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.796.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 11 mars 2013

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

MONTAUK INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013045143/16.

(130054826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Portlon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.893.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 mars 2013

1. Madame Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PORTLON S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045219/16.

(130055171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

ParisInvest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.493.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 2 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moyse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest III S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013045171/21.

(130055190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Julian Marc STUKELEY HAYDEN, Madame Christine Veronica STOCKTON et Madame Nina GURNEY de leur mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur David Gustave GOAR, né le 22 février 1962 à Londres (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey;

- Monsieur Robert Anthony LAING, né le 1^{er} décembre 1971 à Reading (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013045280/17.

(130054704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.493.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Julian Marc STUKELEY HAYDEN, Madame Christine Veronica STOCKTON et Madame Nina GURNEY de leur mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur David Gustave GOAR, né le 22 février 1962 à Londres (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey;

- Monsieur Robert Anthony LAING, né le 1^{er} décembre 1971 à Reading (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013045285/17.

(130054705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Syrius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.373.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 février 2013

Les démissions de Monsieur Julian Marc Stukeley Hayden, Madame Christine Veronica STOCKTON et Madame Nina GURNEY de leur mandat de gérants de catégorie A sont acceptées.

Sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Gustave GOAR, né le 22 février 1962 à Londres (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey;

- Monsieur Robert Anthony LAING, né le 1^{er} décembre 1971 à Reading (GB), demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013045291/17.

(130054727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045265/10.

(130054777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045497/10.

(130055653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l.**Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013045296/11.

(130054824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Sydney International Properties S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.356.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:-

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour SYDNEY INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013045290/16.

(130054685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

DSAT Cinema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 10, rue Saint Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 173.467.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of March,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of DSAT Cinema S.A., a joint stock company (société anonyme) with registered office at 10 rue Saint Ulric, L-2651 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 26, 2012, published in the Mémorial C number 204 of 28 January 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.467 (the "Company").

The meeting was presided by Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg. The chairman appointed as secretary Frédéric LEMOINE, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented at the meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said list as well as the proxies will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that the ten (10) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the existing ten (10) shares of the Company such that the existing ten (10) shares of the Company shall become ten (10) shares without a nominal value;

2. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred ninety-four Euro ninety-two Cent (EUR 1,694.92) so as to bring the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) to ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 98,305.08) by allocation of the amount of EUR 1,694.92 to a special reserve and reduction of the par value of the existing shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred thousand Euro (EUR 5,800,000) so as to raise it from its present amount of ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 98,305.08) to five million eight hundred ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 5,898,305.08) by the creation and the issue of five hundred and ninety (590) new shares without a nominal value;

4. Subscription and paying-up of two hundred and ninety-five (295) new shares without a nominal value by EUTELSAT S.A., a joint stock company (société anonyme) organised under the laws of France with registered office at 70, rue Balard, F-75015 Paris, registered with the registre du commerce et des sociétés of Paris under number 422 551 176, by a contribution in kind consisting of a branch of activities relating to its DSAT Digital Cinema activities;

5. After waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders, subscription of two hundred and ninety-five (295) new shares without a nominal value by DCINEX S.A., a joint stock company (société anonyme) organised under the laws of Belgium with registered office at 36, rue de Mulhouse, B-4020 Liège, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under number 0865818337, which shall each be paid up to 33.33% by a contribution in cash in the amount of nine hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-four Euro eighty-five Cent (EUR 966,664.85);

6. Amendment of Article 6.1 of the articles of incorporation so as to reflect the cancellation of the nominal value, the capital reduction and the capital increase;

7. Decision to cancel the decision adopted on November 26, 2012 to appoint MAZARS LUXEMBOURG S.A. as statutory auditor of the Company and to appoint it instead as agreed independent auditor and determination of the duration of its mandate.

Thereafter, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the existing ten (10) shares of the Company such that the existing ten (10) shares of the Company shall become ten (10) shares without a nominal value.

Second resolution

The meeting decides to reduce the issued share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred ninety-four Euro ninety-two Cent (EUR 1,694.92) so as to bring the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) to ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 98,305.08) by allocation of the amount of one thousand six hundred ninety-four Euro ninety two Cent (EUR 1,694.92) to a special reserve (which shall be available for distribution after the expiry of a period of thirty (30) days following the publication of this notarial deed in the Mémorial C) and reduction of the par value of the existing shares.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of five million eight hundred thousand Euro (EUR 5,800,000) so as to raise it from its present amount of ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 98,305.08) to five million eight hundred ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 5,898,305.08) by the creation and the issue of five hundred and ninety (590) new shares without a nominal value.

Subscription and Payment

EUTELSAT S.A., prenamed, represented by Candice WISER, by virtue of a proxy given on 4 March 2013 hereby subscribes to two hundred and ninety-five (295) new shares without a nominal value and pays them up at a total price of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000) by the contribution of a branch of activities consisting of the transfer of all the assets and liabilities relating to the DSAT digital cinema activities of EUTELSAT S.A..

The contributed branch of activities comprises the following:

- (i) the "DSAT Cinema" trade mark/brand and all related rights;
- (ii) all DSAT Cinema existing marketing material, contracts and procedures; the Data Miner server and licenses;
- (iii) 700 Receive Equipment (i.e. satellite antenna and DCN Receivers) deployed in Complexes which Eutelsat S.A. owned as of November 30, 2012; and
- (iv) the goodwill related to the DSAT Digital Cinema Branch of Activities.

The net assets are totalling two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000).

Evidence of the valuation of the contribution of the branch of activities was given to the notary by way of a valuation report established on 21 February 2013 on the basis of article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, by Mr. Jimmy Tong Sam, with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, réviseur d'entreprises agréé, which report shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed.

The conclusion of the report is the following:

"Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the assets being contributed to the Company does not correspond at least to the number and value of the shares in issue and to be issued in consideration.

This report is solely prepared for the purposes of article 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies and cannot be used, mentioned or distributed for other purposes without our consent."

After the waiver of their preferential subscription right by the existing shareholders, DCINEX S.A., prenamed, represented by Eamonn MCDONALD, by virtue of a proxy given on 5 March 2013, hereby subscribes to two hundred and ninety-five (295) new shares without a nominal value and pays each of them up to 33.33% by a contribution in cash in the amount of nine hundred sixty-six thousand six hundred and sixty-four Euro eighty-five Cent (EUR 966,664.85) after having waived its preferential subscription right.

Evidence of the aforementioned contribution in cash has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at five million eight hundred ninety-eight thousand three hundred and five Euro eight Cent (EUR 5,898,305.08) represented by six hundred (600) shares without a nominal value (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Fifth resolution

The meeting decides to cancel the decision adopted on November 26, 2012 to appoint MAZARS LUXEMBOURG S.A. as statutory auditor of the Company and to appoint it instead as agreed independent auditor with effect at the date of incorporation of the Company. Its mandate will expire at the general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ending on June 30, 2015.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le six mars.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DSAT Cinema S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10 rue Saint Ulric, L-2651 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial C du 28 janvier 2013 sous le numéro 204 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.467 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Candice WISER, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Frédéric LEMOINE, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Eamonn MCDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparait de la liste de présence que les dix (10) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des dix (10) actions existantes de la Société de sorte que les dix (10) actions existantes de la Société deviennent dix (10) actions sans valeur nominale.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-douze Cents (1.694,92 EUR) de manière à ramener le capital social de son montant actuel de cent mille Euros (100.000 EUR) à quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (98.305,08 EUR) par affectation de la somme de EUR 1.694,92 à une réserve spéciale et réduction du pair comptable des actions existantes.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent mille Euros (5.800.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (98.305,08 EUR) à cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (5.898.305,08 EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix (590) nouvelles actions sans valeur nominale.

4. Souscription et libération de deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles actions sans valeur nominale par EU-TELSAT S.A., une société anonyme constituée selon le droit français ayant son siège social au 70, rue Balard, F-75015 Paris, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 422 551 176 par un apport en nature constitué d'une branche d'activités liée à ses activités DSAT Cinema Digital.

5. Après renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, souscription de deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles actions sans valeur nominale par DCINEX S.A., une société anonyme constituée selon le droit belge ayant son siège social au Le Pôle Image de Liège, 36, rue de Mulhouse, B-4020 Liège, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0865818337 chacune libérée à concurrence de 33,33% par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante-six mille six cent soixante-quatre Euros quatre-vingt-cinq Cents (966.664,85 EUR).

6. Modification de l'article 6.1 des Statuts de la Société afin de refléter la suppression de la valeur nominale, la réduction de capital et l'augmentation du capital.

7. Décision d'annuler la résolution adoptée le 26 novembre 2012 nommant MAZARS LUXEMBOURG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et de le nommer à la place en tant que réviseur d'entreprises agréé et détermination de la durée de son mandat

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des dix (10) actions existantes de la Société de sorte que les dix (10) actions existantes de la Société deviennent dix (10) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-douze Cents (1.694,92 EUR) de manière à ramener le capital social de son montant actuel de cent mille Euros (100.000 EUR) à quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (98.305,08 EUR) par affectation de la somme de mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-douze Cents (1.694,92 EUR) à une réserve spéciale (qui sera disponible pour distribution après l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivants la publication du présent acte notarié dans le Mémorial C) et réduction du pair comptable des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions huit cent mille Euros (5.800.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (98.305,08 EUR) à cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (5.898.305,08 EUR) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix (590) nouvelles actions sans valeur nominale.

Souscription et Paiement

EUTELSAT S.A., prénommé, représenté par Candice WISER en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2013 souscrit à deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles actions sans valeur nominale et les libère au prix total de deux millions neuf cent mille Euros (2.900.000 EUR) par l'apport d'une branche d'activités consistant dans le transfert de tout l'actif et de tout le passif relatifs aux activités DSAT cinema digital d'EUTELSAT S.A..

La branche d'activité apportée comprend ce qui suit:

(i) le droit de marque "DSAT Cinema" et les droits connexes;

(ii) tous les documents promotionnels, contrats et procédures existants de DSAT Cinema; le serveur et les licences Data Miner;

(iii) 700 Equipements de Réception (c'est-à-dire des antennes satellites et des récepteurs DCN) déployés dans des Complexes appartenant à Eutelsat S.A. depuis le 30 novembre 2012; et

(iv) le savoir-faire concernant la Branche d'Activité de DSAT Digital Cinema.

L'actif net s'élève à deux millions neuf cent mille Euros (2.900.000 EUR).

La preuve de l'évaluation de l'apport de la branche d'activités a été apportée au notaire à l'aide d'un rapport d'évaluation établi en date du 21 février 2013 sur base de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, par M. Jimmy Tong Sam, résidant professionnellement au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport a été signé et validé par les parties comparantes et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Selon notre analyse, aucun élément permettant de considérer que la valeur des biens apportés à la Société ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts émises et à émettre, n'a été porté à notre attention.

Ce rapport est uniquement élaboré dans le cadre de l'article 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé, cité ou distribué à d'autres fins sans notre consentement."

Après la renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, DCINEX S.A., prénommé, représenté par Eamonn MCDONALD en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2013 souscrit à deux cent quatre-vingt-quinze (295) nouvelles actions sans valeur nominale et libère chacune d'elles à concurrence de 33.33% par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent soixante-six mille six cent soixante-quatre Euros quatre-vingt-cinq Cents (966.664,85 EUR).

La preuve dudit apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixé à cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq Euros huit Cents (5.898.305,08 EUR) divisé en six cent (600) actions sans valeur nominale (les «Actions»). Les actionnaires de la Société sont dénommés les «Actionnaires»."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler la résolution adoptée le 26 novembre 2012 nommant MAZARS LUXEMBOURG S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société et de le nommer à la place en tant que réviseur d'entreprises agréé avec effet à la date de constitution de la Société. Son mandat expirera à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 30 juin 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Wiser, Lemoine, McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: EAC/2013/3350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039224/241.

(130048469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Akston Capital S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.625.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour AKSTON CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2013044785/16.

(130054960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Joint Management International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.232.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013045052/10.

(130055016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

David Gemmel Pga Professionel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 176.152.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le premier mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU1.- Monsieur Johann SILIGHINI, technicien monteur, né à Thionville (France) le 1^{er} juin 1983

demeurant à F-54440 Herserange, 30, rue du Pont Saint Jules

2.- Monsieur Donald Lewis JONES, informaticien, né à Inverness (Ecosse) le 20 janvier 1985

demeurant à 1 Linwell Court, Kinhorn Road, Burntisland, KY3 9LB Scotland,

3.- Monsieur David Reid GEMMEL, professionnel de golf, né à Dumfries (Ecosse) le 04 août 1969

demeurant à 7 7 Priorwood Drive, Dunvermline, KY11 8FG, Scotland,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

David Gemmel Pga Professionel S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de matériel de golf.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Canach.

Art. 4. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (€ 15.000,-), représenté par TROIS CENTS (300) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Johann SILIGHINI, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
2.- Monsieur Donald Lewis JONES, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
3.- Monsieur David Reid GEMMEL, prénommé CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: TROIS CENTS PARTS SOCIALES	300

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Johann SILIGHINI a libéré ses cents parts sociales par l'apport du matériel informatique, tel qu'énuméré sur une liste annexée, évalué à SEPT CENT EUROS (700 €) et par l'apport en numéraire pour un montant de QUATRE MILLE TROIS CENT EUROS (4.300,-€)

- Monsieur Donald Lewis JONES a libéré ses cents parts sociales par l'apport en numéraire pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5.000,-€)

- Monsieur David Reid GEMMEL a libéré ses cents parts sociales par l'apport en numéraire pour un montant de CINQ MILLE EUROS (5.000,-€).

Les comparants déclarent que les prédicts apports sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Johann SILIGHINI, prénommé

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à L-5412 Canach, Scheierhaff.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Silighini, Jones, Gemmel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2013. Relation: EAC/2013/3009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013039861/83.

(130049405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 26, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.672.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of March.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

TVH Group NV, a public company limited by shares ("société anonyme"), governed by the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium, filed at the "Banque-Carrefour des Entreprises" under the number 0822.308.590, here represented by Mrs Laure SINESI, residing professionally in L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, by virtue of a power of attorney given under private seal; such power, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GUNCO S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-5326 Contern, 26, Rue Edmond Reuter, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 144.672, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 6th of February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 486 dated 5th of March 2009. The articles of incorporation have been amended by deed of Maître Francis KESSELER, notary public established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15th of September 2011, published in the Mémorial C, number 2907 on the 26th of November 2011.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to cancel the categories A and B of the managers.

Second resolution

The general meeting decides to amend subsequently the powers of the management by replacing the existing articles 12 to 16 of the by-laws, by new articles 12 and 13, which shall read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.»

Third resolution

The general meeting decides to renumber the articles of the by-laws.

Fourth resolution

The general meeting decides to confirm for an undetermined period as managers of the Company:

- Mr Paul Van Berendonck, manager, born in Merksem (Belgium), on the 22nd of December 1951, residing in B-2960 Brecht, Hoeveweg 9/2R,

- Mr John Laebens, manager, born in Kortrijk (Belgium), on the 13th of August 1958, residing in B-8520 Kuurne, Kortrijksestraat 59/31, et

- Mr Dominiek Valcke, manager, born in a Kortrijk (Belgium), on the 19th of June 1970, residing in B-1850 Grimbergen, Spaanse Lindebaan 133.

The company is validly represented in all circumstances by the sole signature of one of the managers, member of the management board.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TVH Group NV, une société anonyme constituée sous le droit belge, ayant son siège social sis au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.308.590, ici représentée par Madame Laure SINESI, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 121 Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "GUNCO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 26, Rue Edmond Reuter, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro

144.672, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 486 en date du 5 mars 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 novembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2907 du 28 novembre 2011.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories A et B des gérants.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les pouvoirs de la gérance et de remplacer les articles 12 à 16 des statuts de la Société par de nouveaux articles 12 et 13, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

« **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Paul Van Berendonck, gérant de sociétés né à Merksem (Belgique), le 22 décembre 1951, demeurant à B-2960 Brecht, Hoeveeweg 9/2R,
- Monsieur John Laebens, gérant de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 13 août 1958, demeurant à B-8520 Kuurne, Kortrijksestraat 59/31, et
- Monsieur Dominiek Valcke, gérant de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 19 juin 1970, demeurant à B-1850 Grimbergen, Spaanse Lindebaan 133.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants, membres du conseil de gérance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2013. Relation GRE/2013/1205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013039301/179.

(130048357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

KTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.050.

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company "KTS S.à r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150050, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on December 11, 2009, published in the Mémorial C number 96 of January 14, 2010, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on March 16, 2012, published in the Mémorial C number 1378 of June 4, 2012.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decrease of the corporate capital by an amount of four thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 4,875.-) in order to reduce it from its current amount of seventeen thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 17,375.-) down to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of all the seventy (70) class B shares, all the sixty (60) class C shares, all the sixty (60) class D shares, all the sixty (60) class E shares, all the seventy (70) class F shares and all the seventy (70) class G shares, having a par value of twelve Euro and fifty Cent (EUR 12.50) each and held by the Company.

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) class A shares, each having a par value of twelve Euro and fifty Cent (EUR 12.50).".

3. To remove article 10 of the Company's articles of association.

4. Following the removal of article 10 of the articles of association, renumbering of articles 11 to 22 into articles 10 to 21.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is reduced by an amount of four thousand eight hundred and seventy five Euro (EUR 4,875.-) in order to reduce it from its current amount of seventeen thousand three hundred and seventy five Euro (EUR 17,375.-) down to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of all the seventy (70) class B shares, all the sixty (60) class C shares, all the sixty (60) class D shares, all the sixty (60) class E shares, all the seventy (70) class F shares and all the seventy (70) class G shares, having a par value of twelve Euro and fifty Cent (EUR 12.50) each and held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital decrease, article five of the Company's articles of association is amended and shall now read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand (1,000) class A shares each having a par value of twelve Euro and fifty Cent (EUR 12.50).".

Third resolution

Article ten of the Company's articles of association is removed.

Fourth resolution

As a consequence of the removal of article ten of the Company's articles of association, articles eleven to twenty two are renumbered into articles ten to twenty one.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand five hundred euro (eur 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "KTS S.à r.l." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 150050, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 96 du 14 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1378 du 4 juin 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social d'un montant de quatre mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 4.875,-) pour le réduire de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 17.375,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de toutes les soixante-dix (70) parts de classe B, toutes les soixante (60) parts de classe C, toutes les soixante (60) parts de classe D, toutes les soixante (60) parts de classe E, toutes les soixante-dix (70) parts de classe F et toutes les soixante-dix (70) parts de classe G, ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune et détenues par la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts de classe A chacune ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50).".

3. Suppression de l'article 10 des statuts de la Société.

4. Suite à la suppression de l'article 10 des statuts de la Société, renumérotation des articles 11 à 22 en articles 10 à 21.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est réduit d'un montant de quatre mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 4.875,-) pour le réduire de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 17.375,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de toutes les soixante-dix (70) parts de classe B, toutes les soixante (60) parts de classe C, toutes les soixante (60) parts de classe D, toutes les soixante (60) parts de classe E, toutes les soixante-dix (70) parts de classe F et toutes les soixante-dix (70) parts de classe G, ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune et détenues par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital ci-avant mentionnée, l'article cinq des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts de classe A ayant une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50).".

Troisième résolution

L'article dix des statuts de la Société est supprimé.

Quatrième résolution

Suite à la suppression de l'article dix des statuts de la Société, les articles onze à vingt-deux sont renumérotés en articles dix à vingt et un.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17919. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040073/145.

(130049416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

LBO Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 176.112.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

2) Madame Laurence GIRAULT conseil économique, née le 29 novembre 1975 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «LBO Trust S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social:

Le conseil économique et toutes autres prestations de services administratifs et commerciales.

D'une façon générale, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, immobilières ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les objets prédécrits; elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et de faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet:

(i) la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

(ii) le commerce en général, importation, exportation, achat, vente, distribution, vente en gros, demi-gros et détail de tous biens, produits et marchandises de toute nature en gros ou en détail;

(iii) la création, acquisition, exploitation, location-gérance de tous fonds de commerce - commerce général, achat-vente, import-export, distribution, représentation, négoce, concession commerciale, commissionnement de tous produits, matériels, denrées ou marchandises

(iv) toutes activités ou opérations dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie;

(v) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, du conseil en commercialisation de produits et services, du conseil en définition de stratégie commerciale et/ou marketing, du conseil en gestion des ressources humaines;

(vi) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ainsi que les reportages photographiques et tous dérivés artistiques comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large;

(vii) toutes autres activités commerciales à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée comme notamment toute mission de conseil, étude, conception, développement et organisation;

(viii) tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à trente millions euros (EUR 30.000.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre vingt dix neuf mille six cent quatre vingt dix (299.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de l'acte de constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

Sans nier les droits particuliers qui sont conférés à l'Assemblée Générale des actionnaires comme décrits dans le paragraphe précédent, chaque décision de nommer, suspendre ou de révoquer un administrateur nécessitera l'accord de (des) l'actionnaire(s) détenteurs d'actions de classe A.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3ème mardi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que men-

tionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération.

Toutes les trois mille cent (3.100) actions sont souscrites comme suit:

Monsieur Jean-Pierre BERCKMANS, prénommé:

mille cinq cent cinquante 1.550

Madame Laurence GIRAULT, préqualifiée.

mille cinq cent cinquante 1.550

TOTAL: trois mille cent 3.100

Toutes les trois mille cent (3.100) actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont nommés aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:
 - Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,
 - Madame Laurence GIRAULT, conseil économique, né le 29 novembre 1975 à Strasbourg (France), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,
 - Monsieur Jérôme GIRAULT, conseil économique, né le 19 mai 1974 à Sélestat (France), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Baycroft Limited, avec siège à Enterprise House, 21 Buckle street, LONDON E1 8NN, inscrite au Registre des sociétés anglaises sous le numéro 6289753.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS, L. GIRAULT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2013. LAC / 2013 / 10690. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013040089/339.

(130048876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Brendale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.111.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

UNITED INTERNATIONAL MANAGEMENT (MALTA) LIMITED, a company organized under the Law of Malta, with registered office at The Plaza Commercial Centre (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640, Malta,

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, employee, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BRENDALÉ S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the managers present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of one Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions,

the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles. Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole partner UNITED INTERNATIONAL MANAGEMENT (MALTA) LIMITED, represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the Partners, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

Mr. Fabrice GEIMER, employee, born on 23 January 1978 in Arlon (Belgium), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and

Mr. Sinan SAR, employee, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of each of the managers.

Second resolution

The address of the registered office of the company is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

UNITED INTERNATIONAL MANAGEMENT (MALTA) LIMITED, une société de droit maltais, ayant son siège social à The Plaza Commercial Centre (Level 6 - Suite 1), Bisazza Street, Sliema, SLM 1640, Malte,

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "BRENDALE S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique UNITED INTERNATIONAL MANAGEMENT (MALTA) LIMITED, représenté comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice GEIMER, employé, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; et

Monsieur Sinan SAR, employé, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la société est établie au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. LAC/2013/12371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039802/479.

(130048856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Effe Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.738.

L'an deux mil treize, le vingt février,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Effe Four S.A., avec siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142 738, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jacques DELVAUX de résidence à Luxembourg-Ville en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2900 du 4 décembre 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Emmanuelle Brulé, employée de banque, qui désigne comme secrétaire M. Alfio Riciputa, employé de banque.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Emmanuelle Brulé, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 3.200 (trois mille deux cents) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit luxembourgeois, CoPROcess S.A., avec siège social au 11, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, numéro d'immatriculation B 79541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société au jour du présent acte.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1200.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Brulé, A. Riciputa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2013. LAC/2013/8036. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013039904/65.

(130049554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.174.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December,

Before us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Morgan Stanley Oostburg B.V., a limited company formed and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Registrar of Commerce of Amsterdam under number 34277636, having its registered office at 1, Lokatellikda NL-1076 AZ Amsterdam, here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, professionally residing in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on December 13, 2012 under private seal,

Morgan Stanley Cadzand III Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 205209, having its registered office at Ugland House, KY - KY1 -1104 Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, professionally residing in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on December 13, 2012 under private seal,

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities represent the entire corporate capital of Morgan Stanley Oostburg and Partners S.E.C.S., a société en commandite simple having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130174, incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on July 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1947 on September 11, 2007 (the "Partnership").

The articles of association of the Partnership have been amended for the last time by public deed of the undersigned notary, on October 14, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3043 on December 12, 2011.

The appearing parties, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to restate Article 19 of the articles of association of the Partnership, which will be read as follows:

" **Art. 19.** In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of the Partners, which shall determine his/their powers and remuneration".

2. Decision to decrease the corporate capital of the Partnership by an amount of USD 41,920,000 (forty one million nine hundred twenty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 42,020,000 (forty two million twenty thousand US Dollars) represented by 2,000,000 (two million) A limited partnership interests, 40,000,000 (forty million) B limited partnership interests and by 20,000 (twenty thousand) general partnership interests of USD 1 (one US Dollar) each, to the amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) represented by 3,810 (three thousand eight hundred ten) A limited partnership interests, 76,190 (seventy six thousand one hundred ninety) B limited partnership interests and by 20,000 (twenty thousand) general partnership interests of USD 1 (one US Dollar) each, by cancellation of 1,996,190 (one million nine hundred ninety six thousand one hundred ninety) A limited partnership interests and of 39,923,810 (thirty nine million nine hundred twenty three thousand eight hundred ten) B limited partnership interests.

3. Repayment in kind by transfer of claims for the amount of USD 41,920,000 (forty one million nine hundred twenty thousand US Dollars) to the limited partners in proportion to the capital held by them in the Partnership, in full compliance with the rights of possible creditors of the Partnership.

4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Partnership.

5. Granting of power to any manager of the Partnership, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the partners register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

6. Miscellaneous.

All the partners and all the corporate capital of the Partnership being represented, the present meeting may validly take the following decisions:

First resolution

The partners resolve unanimously to restate Article 19 of the articles of association of the Partnership, which will be read as follows:

" **Art. 19.** In the event of dissolution of the Partnership, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the general meeting of the Partners, which shall determine his/their powers and remuneration".

Second resolution

The partners resolve unanimously to decrease the corporate capital of the Partnership by an amount of USD 41,920,000 (forty one million nine hundred twenty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 42,020,000 (forty two million twenty thousand US Dollars) represented by 2,000,000 (two million) A limited partnership interests, 40,000,000 (forty million) B limited partnership interests and by 20,000 (twenty thousand) general partnership interests of USD 1 (one US Dollar) each, to the amount of USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) represented by 3,810 (three thousand eight hundred ten) A limited partnership interests, 76,190 (seventy six thousand one hundred ninety) B limited partnership interests and by 20,000 (twenty thousand) general partnership interests of USD 1 (one US Dollar) each, by cancellation of 1,996,190 (one million nine hundred ninety six thousand one hundred ninety) A limited partnership interests and of 39,923,810 (thirty nine million nine hundred twenty three thousand eight hundred ten) B limited partnership interests.

Third resolution

The limited partners declare that they accept (i) the cancellation of 1,996,190 (one million nine hundred ninety six thousand one hundred ninety) A limited partnership interests and of 39,923,810 (thirty nine million nine hundred twenty three thousand eight hundred ten) B limited partnership interests and (ii) accept the repayment in kind of an amount of USD 41,920,000 (forty one million nine hundred twenty thousand US Dollars) in proportion to the capital held by each limited partner in the Partnership, in full compliance with the rights of possible creditors of the Partnership.

Fourth resolution

The partners unanimously resolve to subsequently amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Partnership, which will be read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed and issued capital of the Partnership is set at USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) paid and represented by 3,810 (three thousand eight hundred ten) A limited partnership interests and 76,190 (seventy six thousand one hundred ninety) B limited partnership interests held by the Limited Partners (the Limited Partnership Interests, Parts Commanditaires), as well as by 20,000 (twenty thousand) general partnership interests held by the General Partners (the General Partnership Interests, Parts Commandités) of USD 1 (one US Dollar) each."

Fifth resolution

The partners unanimously resolve to grant power to any manager of the Partnership, with single signature power, to carry out any required steps relating to the above capital decrease, including the authorization to amend the partners register and more generally, to carry out any action in relation to the resolutions of the above resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Howald on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

ONT COMPARU

Morgan Stanley Oostburg B.V., une société anonyme constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, immatriculée au Registre de commerce de Amsterdam sous le numéro 34277636, avec siège social à 1, Lokatellikda NL-1076 AZ Amsterdam, représentée par Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 décembre 2012,

Morgan Stanley Cadzand III Limited, une société anonyme constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, immatriculée au Registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro MC 205209, avec siège social à Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par Me Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 13 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les sociétés prénommées détiennent la totalité du capital social de la société MORGAN STANLEY OOSTBURG AND PARTNERS S.E.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130174, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 septembre 2007, numéro 1947 (la «Société»).

La dernière modification des statuts de la Société a eu lieu par acte notarié du notaire soussigné en date du 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3043 le 12 décembre 2011.

Les parties comparantes, représentées tel que indiqué ci-avant, ont invité le notaire à constater que:

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour***1. Modification de l'article 19 des statuts de la Société comme suit:**

« **Art. 19.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés, qui détermine son/ses pouvoirs et rémunération».

2. Diminution du capital souscrit et émis de la Société d'un montant de USD 41.920.000 (quarante-et-un millions neuf cent vingt mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 42.020.000 (quarante-deux millions et vingt mille dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts de commanditaire de classe A, 40.000.000 (quarante millions) parts de commanditaire de classe B et par 20.000 (vingt mille) parts de commandité de USD 1 (un Dollar américain) chacune, à un montant de USD 100.000 (cent mille Dollars américains) représenté par 3.810 (trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe A, 76.190 (soixante-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe B et par 20.000 (vingt mille) parts de commandité de USD 1 (un Dollar américain) chacune, par l'annulation de 1.996.190 (un million neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe A et de 39.923.810 (trente-neuf millions neuf cent vingt-trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe B.

3. Remboursement en nature par transfert de droits à recevoir pour un montant de USD 41.920.000 (quarante-et-un millions neuf cent vingt mille Dollars américains) aux associés commanditaires en proportion du capital détenu par eux dans la Société, en conformité avec les droits de possibles créanciers de la Société.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société.

5. Décision de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec la réduction de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation de mettre à jour le registre d'associé(s) de la Société et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

6. Divers.

Chaque associé, ainsi que la totalité du capital de la Société étant représentés, la présente assemblée est dûment autorisée à prendre les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 19.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés, qui détermine son/ses pouvoirs et rémunération».

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de diminuer le capital de la Société d'un montant de USD 41.920.000 (quarante-et-un millions neuf cent vingt mille Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 42.020.000 (quarante-deux millions et vingt mille dollars américains) représenté par 2.000.000 (deux millions) parts de commanditaire de classe A, 40.000.000 (quarante millions) parts de commanditaire de classe B et par 20.000 (vingt mille) parts de commandité de USD 1 (un Dollar américain) chacune, à un montant de USD 100.000 (cent mille Dollars américains) représenté par 3.810 (trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe A, 76.190 (soixante-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe B et par 20.000 (vingt mille) parts de commandité de USD 1 (un Dollar américain) chacune, par l'annulation de 1.996.190 (un million neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe A et de 39.923.810 (trente-neuf millions neuf cent vingt-trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe B.

Troisième résolution

Les associés commanditaires déclarent accepter (i) l'annulation de 1.996.190 (un million neuf cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe A et de 39.923.810 (trente-neuf millions neuf cent vingt-trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe B et (ii) le remboursement en nature d'un montant de USD 41.920.000 (quarante-et-un millions neuf cent vingt mille Dollars américains) en proportion du capital détenu par chaque associé commanditaire dans la Société, en conformité avec les droits de possibles créanciers de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à USD 100.000 (cent mille Dollars américains) libéré et représenté par 3.810 (trois mille huit cent dix) parts de commanditaire de classe A, 76.190 (soixante-seize mille cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de classe B détenus par les Associés Commanditaires (dites Parts de Commanditaire) ainsi que par 20.000 (vingt mille) parts de commandité détenues par les Partenaires Commandités (dites Parts de Commandité) de USD 1 (un Dollar américain) chacune».

Cinquième résolution

Les associés décident à l'unanimité de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec la réduction de capital social ci-dessus, incluant l'autorisation de mettre à jour le registre d'associé(s) de la Société et plus généralement d'effectuer toutes actions en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre-Alexandre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040123/197.

(130049447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

M&A Trading and Investment Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.154.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteenth, on the fourth day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

M&A Trading and Investments Limited, a company having its registered office at 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (British Virgin Islands) (Company Register of the British Virgin Islands Number 606391) here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

itself here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

by virtue of a proxy delivered under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "M&A Trading and Investment Turkey S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of July of each year and ends on the 30th of June of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to 30th of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 June 2014.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by M&A Trading and Investments Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- Mr. Manohar Gurmukhdas Jeswani, manager, born in Indore (India) on 06/05/1954, residing in Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa E-149, 394-Emirates Hills 3rd, Yasmeen-2-Street, P.O. Box 24570, Dubai, United Arab Emirates;

- Mrs. Asha Manohar Jeswani, manager, born in Mumbai (India) on 23/03/1962, residing in Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa E-149, 394-Emirates Hills 3rd, Yasmeen-2-Street, P.O. Box 24570, Dubai, United Arab Emirates.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company individually by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

M&A Trading and Investments Limited, une société ayant son siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques) (Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques numéro 572566) ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même ici représentée par Mrs. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en parts sociales, de titres de créance, de titre participatif de toute nature ou dette. Néanmoins, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie d'émission publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination M&A Trading and Investment Turkey S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENTS EURO (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au 30 juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation interimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2014.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par M&A Trading and Investments Limited, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

- Mr. Manohar Gurmukhdas Jeswani, gérant, née à Indore (Inde), le 06/05/1954, demeurant à Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa E-149, 394-Emirates Hills 3rd, Yasmeen-2-Street, P.O. Box 24570, Dubai, Emirats Arabe Unis;

- Mrs. Asha Manohar Jeswani, gérant, née à (Inde), le 23/03/1962, demeurant à Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa E-149, 394-Emirates Hills 3rd, Yasmeen-2-Street, P.O. Box 24570, Dubai, Emirats Arabe Unis;

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société individuellement par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mars 2013. Relation: EAC/2013/3216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040110/317.

(130049390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société, en date du 1^{er} mars 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Monsieur Augustin P.J.J. LAURENT,

et de nommer avec effet du 1^{er} mars 2013 pour une durée illimitée:

- Monsieur Alexander BOEKE, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, 3^{ème} étage, Hamilton, HM11 Bermudes.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 1^{er} mars 2013, se compose comme suit:

- Monsieur Teunis Chr. AKKERMAN;

- Monsieur Stephen M. PARKS;

- Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE;

- Monsieur Marlin RISINGER;

- Monsieur Alexander BOEKE;

- Monsieur Philippe REIBEL;

- Madame Michelle Ryann RIEGER.

Pour General Electric International Japan Investments I S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013044428/26.

(130054171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Plan Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.696.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Février 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Février 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013044614/21.

(130054306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.